Document généré le 25 avr. 2024 19:42

VertigO
La revue électronique en sciences de l'environnement

Organisations environnementales et services écosystémiques : stratégies de diffusion du concept et opportunités politiques

Environmental NGOs and ecosystem services in France: strategies of dissemination of the concept and political opportunities

Marie Hrabanski et Elodie Valette

Volume 12, numéro 3, décembre 2012

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1022685ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Hrabanski, M. & Valette, E. (2012). Organisations environnementales et services écosystémiques : stratégies de diffusion du concept et opportunités politiques. *VertigO*, *12*(3).

Résumé de l'article

L'article interroge le rôle des organisations environnementales dans la diffusion rapide de la notion de « services écosystémiques » en France. À partir de quatre ONG environnementales, l'Union Internationale de Conservation de la Nature, France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot et le World Wildlife Fund, l'enquête montre d'abord comment une certaine répartition des tâches entre les organisations environnementales a pu faciliter la diffusion rapide de l'approche systémique promue par les services écosystémiques. À l'interface entre le monde scientifique, le monde de l'entreprise et les instances décisionnelles, les ONG semblent avoir été des acteurs clés de la diffusion de la notion. Le propos analyse ensuite de quelle façon la notion leur permet de renouveler en profondeur leurs approches et leurs activités militantes, et offre de nouvelles opportunités. Enfin, l'article examine le rôle joué par les ONG dans le cas particulier des questions agricoles.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Marie Hrabanski et Elodie Valette

Organisations environnementales et services écosystémiques : stratégies de diffusion du concept et opportunités politiques

1 Dès l'institutionnalisation des premières réserves naturelles, à la fin du 19e siècle, le mouvement conservationniste joue un rôle certain dans la formulation des diverses politiques de protection de la nature (Aubertin, 2005; Marhane, 2010). Après la Seconde Guerre mondiale, les grandes ONG environnementales comme l'UICN, le WWF ou Friends of Earth sont capables de proposer des expertises reconnues au sein de l'UNESCO, mais sont cantonnées à un rôle consultatif. C'est à partir de la Conférence de Stockholm, en 1972, qu'elles deviennent plus offensives dans la mise sur agenda politique de l'environnement (Chartier et al., 2005). À partir des années 1980 et le tournant néo-libéral de la conservation (Marhane, 2010), leur influence se confirme, notamment lors de la Conférence de Rio en 1992, et également à travers le rôle central qu'elles vont jouer dans l'émergence et la promotion de la notion de développement durable. Selon S. Ollitrault (2010), les ONG sont même conçues dans le rapport de la Commission Bruntland comme des courroies de transmission chargées de diffuser le concept.

2 Présentes dans la plupart des arènes politiques environnementales, les grandes ONG environnementales interviennent massivement sur les questions de biodiversité, et ce malgré la fragmentation du régime (Convention sur la désertification (1994), Convention sur la Diversité biologique (1992), Convention dite CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973), Convention de Ramsar (1971), etc.). En 2005, la parution du Millennium Ecosystem Assessment fait émerger sur la scène politique internationale une notion jusque-là très peu utilisée hors de l'arène scientifique, celle de service écosystémique, au sens de service rendu par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines (Daily et al., 1997). Les auteurs du Millennium Assessment proposent une classification des services écosystémiques en quatre catégories : (i) les services d'approvisionnement ou de prélèvement (produits issus de l'agriculture, bio-énergies, eau, etc.), (ii) les services de régulation (climat, qualité de l'air, cycle de l'eau, etc.), (iii) les services culturels (aspects récréatifs, esthétiques et spirituels), et (iv) les services de soutien nécessaires à la production des autres services (cycle des éléments nutritifs, cycle du carbone) (MEA, 2005).

3 La notion passe, en l'espace de quelques années, d'une position de confinement dans des milieux scientifiques restreints (biologie et écologie de la conservation), à une position centrale dans les analyses et la formulation de problématiques environnementales. Aujourd'hui, les politiques françaises et européennes, et notamment les politiques agricoles dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) engagée pour 2013, cherchent à faire de la notion de service écosystémique un référentiel incontournable des politiques publiques. L'article se propose d'interroger le rôle des ONG environnementales dans cette diffusion rapide des services écosystémiques en France.

4 Se posent toutefois des questions relatives à la pertinence de la catégorie ONG environnementale. Elle recouvre en effet des organisations hétérogènes : en France, on distingue d'abord des ONG environnementales structurées à l'échelle internationale, et qui peuvent mener des activités à l'échelle nationale, telles Greenpeace, WWF[1], l'UICN[2]. On observe également des réseaux associatifs nationaux qui pour espérer être informés et voir relayer leurs préoccupations, ont dû se fédérer et rejoindre les réseaux internationaux. Ainsi, France Nature Environnement s'est structurée en 1969 dans le but de participer au réseau de l'UICN, la Fondation Nicolas Hulot créée en 1990, en fait également partie. Nous posons l'hypothèse selon laquelle l'ensemble de ces organisations a participé à la promotion de la notion de services écosystémiques dans différentes arènes et différents forums politiques

français. À l'interface entre le monde politique, le monde de la science, et le monde de l'entreprise, quel rôle jouent les organisations environnementales dans la circulation du concept? Comment s'emparent-elles de la notion et comment en font-elles la promotion?

5 À partir d'une série d'entretiens réalisés en 2009 et 2010 auprès de responsables d'organisations environnementales[3] (France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot, UICN, et WWF) et de fonctionnaires du ministère de l'Écologie[4] et du ministère de l'Agriculture[5], ainsi qu'à partir de l'examen de supports de communication diffusés par les ONG citées, l'article analyse le rôle des organisations environnementales dans la promotion de la notion de services écosystémiques et avance les premiers éléments pour comprendre cet engouement.

Une division du travail entre organisations environnementales au service de la diffusion des services écosystémiques

6 Au moment de l'enquête entre 2009 et 2010, la problématique des services écosystémiques est investie par l'ensemble des ONG rencontrées. La notion est pour chacune d'entre elles un nouveau concept, sur lequel elle tente de rassembler de l'expertise, de constituer une équipe (via le recrutement de chargés de mission notamment) et dont il s'agit d'établir comment il pourrait servir leurs objectifs. Toutefois, les représentants des organisations environnementales présentes en France n'ont pas pris connaissance de la notion au même moment.

7 Ainsi quelques représentants de l'UICN et du WWF ont été directement associés au processus politico-scientifique du Millennium ecosystem assessment entre 2001 et 2005, à l'origine de la mise en politique de la notion (Méral, 2010). De même, les deux organisations ont été particulièrement attentives aux initiatives costariciennes sur les paiements pour services environnementaux (PSE).

> « Je ne sais si vous en avez entendu parler des PSE au Costa Rica… comment s'appelle-t-il l'ancien ministre du Costa Rica… Carlos Rodriguez, on l'a rencontré, car il voulait être président de l'UICN, et on sait donc comment ça a fonctionné au Costa Rica, c'est un exemple intéressant… » (Entretien responsable de l'UICN novembre 2009).

8 Aux prises avec les débats internationaux, les représentants français des ONG internationales avaient déjà quelques connaissances sur les services écosystémiques avant même la parution du Millennium Assessment, et ont surtout été plus rapidement sensibilisés au concept après sa parution, à la différence selon eux des organisations environnementales françaises.

> « Le fait d'aller au siège, de rencontrer d'autres unions, c'est justement cela qui nous a permis de voir que la France avait du retard sur les services écosystémiques, et qu'il fallait développer les recherches sur ce sujet d'où l'embauche il y a quelques mois de la chargée de mission spécifiquement sur ce thème » (Entretien responsable UICN).

9 France Nature Environnement et la Fondation Nicolas Hulot ont pris connaissance de la notion plus tardivement. Au-delà des différences temporelles, les cultures organisationnelles des ONG environnementales ne sont pas homogènes. Ces distinctions favorisent une certaine répartition des tâches entre ONG, en fonction des niveaux d'intervention et des acteurs visés.

Des organisations environnementales à l'interface entre le secteur privé…

10 Les organisations environnementales étudiées collaborent toutes avec des entreprises privées, mais n'investissent pas les mêmes niveaux d'intervention. L'UICN et le WWF souscrivent des partenariats avec de grandes multinationales et participent ainsi à la diffusion de la notion à un niveau international. Les deux ONG environnementales sont proches du fameux World Business Council on Sustainable Development (WBCSD) auquel une partie des grandes multinationales françaises adhèrent[6]. Créé en 1995, basé à Genève, le WBCSD est une coalition de 190 compagnies internationales chargée de représenter les grandes entreprises privées engagées pour le développement durable. Son action est décrite ainsi : « our goal is to advocate for cooperation between business and government to balance economic and environmental interests. » Les alliances entre ONG environnementales et les entreprises se

développent depuis les années 2000 dans le but de définir, mettre en œuvre et faire respecter de nouvelles normes régissant la conduite des firmes (Bendell, 2000). Par exemple, l'entreprise Lafarge de par ses activités d'extraction (de sables, de minerais) se voulant le fer de lance français de la biodiversité a noué un partenariat stratégique avec WWF en 2000, partenariat renouvelé en 2005 et 2009. Il s'appuie sur diverses actions et notamment une réduction des émissions de CO2 et une analyse de biodiversité dans 94 % des 716 carrières du groupe sur la base de critères validés par WWF. Dans le cadre de cette collaboration également, 47 % des carrières qui se trouvent dans des aires protégées et/ou sites contenant des espèces protégées disposent de plans de réhabilitation. Particulièrement sensible à la question de services écosystémiques, Lafarge a même lancé une expérience ayant pour objectif d'évaluer les impacts globaux – et pas seulement sur une ressource — de ses activités sur l'écosystème, et ce « en s'inspirant des travaux du Millennium Assessment et du TEEB[7] » en partenariat avec le WWF. Pourtant, c'est ce même groupe qui a constamment pesé de tout son poids pour faire échec aux politiques publiques de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre en France et en Europe (Godard et al., 2005). De la même façon, l'UICN collabore avec Veolia Environnement. Le partenariat, formalisé par une convention-cadre (2008-2011) s'articule notamment autour d'un appui à l'intégration de la biodiversité dans la politique de l'entreprise. Veolia et Lafarge apportent de leur côté un soutien financier à certaines actions de l'UICN et du WWF. L'objectif affiché des organisations environnementales est de faire entrer les services écosystémiques dans les entreprises afin que celles-ci prennent davantage en compte les questions de biodiversité. Les collaborations entre les ONG environnementales et les entreprises peuvent ainsi correspondre à une certaine prise de conscience des firmes, mais elles leur permettent surtout d'intégrer tous les acteurs importants qui peuvent affecter leurs activités : la protection de la biodiversité peut en effet menacer l'accès aux ressources. En collaborant avec les ONG environnementales, elles assurent leur accès aux matières premières. On peut également estimer que ces rapprochements et partenariats répondent aux besoins accrus des ONG environnementales de trouver des fonds pour mener leurs actions (Marhane, 2010). La Fondation Nicolas Hulot et France Nature Environnement nouent également des partenariats avec des entreprises et des PME[8] pour y faire, entre autres, la promotion des services écosystémiques, mais ce uniquement à l'échelle locale.

Le monde scientifique…

11 Les quatre organisations environnementales entretiennent des liens avec le secteur privé à différentes échelles et nouent aussi des relations étroites avec le monde scientifique. Les représentants français de l'UICN se sont emparés de la notion de services écosystémiques d'abord en lançant un état des lieux des écosystèmes français, qui pourrait alimenter un Millennium Assessment à la française. L'organisation s'est donc attelée à mobiliser ses bénévoles « scientifiques » afin de réunir les informations nécessaires[9]. Globalement, les connexions entre le monde des ONG environnementales et le monde scientifique valent pour les quatre associations étudiées. En effet, que ce soit à travers le comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot (sorte de conseil scientifique), celui de France Nature Environnement ou à travers le comité scientifique de l'UICN et du WWF, les ONG étudiées parviennent à fédérer des scientifiques de renom (Robert Barbault et Alain Karsenty sont par exemple au Comité de veille écologique de la fondation Nicolas Hulot, Jacques Weber a participé aux conseils scientifiques de la Ligue Rock et de la Fondation Nicolas Hulot, etc.). Le recours à la science (Offerlé, 1992) des organisations environnementales leur permet d'abord d'avoir accès à certains savoirs et débats scientifiques qui alimenteront leur positionnement. Ainsi les représentants des ONG rencontrés font référence aux auteurs qui travaillent sur les services écosystémiques, et notamment à la fameuse publication de Costanza (Costanza et al., 1997). Ils semblent également maitriser parfaitement le contenu précis du Millennium Assessment et la déclinaison des quatre services. En mobilisant le concept de circularité cher à Giddens (1987) pour décrire la rencontre entre une analyse scientifique et sa réception par les militants environnementaux, Ollitrault (1996) a montré que dans le cas des écologistes, les catégories savantes et militantes tendent à se confondre, puisque les militants

des groupes environnementaux sont des « militants savants, capables de produire et d'user de cadres d'interprétation communs à ceux des scientifiques ». Les savoirs militants vont pouvoir alors être au cœur de l'expertise scientifique proposée par les groupes, celle-ci devenant alors un mode de représentation des intérêts (Hrabanski, 2010; Saurugger, 2002).

Et les instances décisionnelles

12 Dès les années 1970, les associations environnementales ont été invitées à s'impliquer dans la politique environnementale française (Lacroix et al., 2010). Les ONG étudiées sont des organisations environnementales qui ont en partie intégré les attentes des pouvoirs publics et les logiques institutionnelles de la décision publique nationale pour, en retour, mieux l'influencer. Ces groupes environnementaux ont investi les domaines d'expertise technique dans les politiques publiques, dans un contexte où en France, le ministère responsable de l'écologie cherchait à fonder et stabiliser une action publique naissante et était donc en attente d'expertise et de savoirs (Berny, 2008; Lascoumes, 1993; Spanou, 1991). Les ONG environnementales ont souscrit à un objectif de « représentation politique » plutôt que de « mobilisation politique » (Berny, 2008). La logique de « participation-intégration » (Lascoumes, 1993) des organisations étudiées n'empêche toutefois pas certaines d'entre elles d'osciller parfois vers un pôle plus protestataire, en effet France Nature Environnement et surtout la Fondation Nicolas Hulot n'hésitent pas à prendre part à des mouvements sociaux environnementaux plus contestataires . Dans cette perspective, les organisations environnementales étudiées ont un accès routinier aux pouvoirs publics et notamment au ministère de l'Écologie et vont pouvoir y développer la thématique des services écosystémiques. Ainsi le représentant de l'UICN se déclare « être exactement sur la même ligne au sujet des services écosystémiques que Chantal Jouanno », alors secrétaire d'État à l'écologie en 2009. La Fondation Nicolas Hulot, via son leader, n'hésite pas à investir plusieurs ministères pour y développer, entre autres, le thème des services écosystémiques. Selon un représentant de la Fondation Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement aurait d'ailleurs pu constituer une vitrine politique de choix pour faire connaitre la notion de services écosystémiques et les opportunités qu'elle offre, toutefois les militants ont estimé que « le Grenelle avait déjà beaucoup apporté, notamment en termes de fiscalité écologique, et qu'il ne fallait pas multiplier les thèmes et risquer que l'événement ne devienne illisible » (Entretien Fondation Nicolas Hulot). Au niveau local, la Fondation Nicolas Hulot et France Nature Environnement développent des partenariats avec des collectivités territoriales, la première est par exemple partie prenante dans la mise en place d'un parc naturel régional (PNR) dans les Alpes-Maritimes, ce qui peut, selon les représentants de la Fondation Nicolas Hulot, être l'occasion d'abandonner l'approche par les actifs naturels, qui consiste à appréhender les individus d'une population (les papillons) ou un environnement spécifique (l'eau) de façon isolée, au profit de la démarche plus systémique des services écosystémiques.

13 À l'interface entre le monde de la recherche, le secteur privé et les instances décisionnelles, la répartition des tâches entre les ONG environnementales étudiées semble avoir facilité la diffusion de la notion à différents niveaux d'intervention et auprès d'une multiplicité d'acteurs. France Nature Environnement et la Fondation Nicolas Hulot souhaitent que la notion se diffuse à l'ensemble de la société et pour ce multiplient les actions locales tout en tentant de mobiliser « l'opinion publique » et les instances décisionnelles nationales, tandis que l'UICN et dans une moindre mesure le WWF, font la promotion de la notion avant tout au sein de leurs réseaux scientifiques et des instances décisionnelles.

14 La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), produit du rapprochement entre l'Institut pour la recherche sur la biodiversité (IFB) et le bureau des ressources génétiques, est depuis 2008 un acteur central pour fédérer l'ensemble des acteurs (organismes publics de recherche, organisations environnementales, entreprises, collectivités territoriales, etc.) concernés par les questions de biodiversité et diffuser l'approche en termes de services écosystémiques. La Fondation a permis de fédérer les initiatives déjà enclenchées par des ONG, et de structurer le dialogue entre la science et la société à travers la notion de services écosystémiques.

Les services écosystémiques : renouvellement des pratiques de préservation de l'environnement

15 Plusieurs facteurs permettent de comprendre l'engouement des ONG environnementales pour les services écosystémiques. Certes, la notion est particulièrement attirante de par sa polysémie et les multiples opportunités d'utilisation qu'elle permet. Toutefois, il semble que les services écosystémiques renouvellent en profondeur le regard porté par les ONG sur l'environnement et sur le monde agricole. En effet pour l'ensemble des représentants rencontrés, les services écosystémiques permettent de dépasser les approches en termes d'actifs naturels de protection de la biodiversité telles la mise en place, par le ministère de l'Écologie et la Caisse des Dépots et Consignations (CDC) Biodiversité[10] d'une réserve d'actifs naturels dans la plaine de la Crau, destinée à compenser les impacts résiduels de projets d'aménagement néfastes pour l'environnement et qui étaient au cœur de la démarche défendue par les ONG jusque-là. Les services écosystémiques semblent offrir de nouveaux leviers d'action.

Les services écosystémiques, de nouvelles opportunités d'action pour les ONG?

16 Dans le discours des acteurs, plusieurs qualificatifs et idées désignent les services écosystémiques. Ils permettent « une approche socio-économique », « ils constituent un levier, une base de discussion, une approche discursive compréhensible par les entreprises », « les services écosystémiques suggèrent une approche pragmatique ». Les arguments que les services écosystémiques autorisent ont davantage de portée que les arguments en termes d'actifs naturels puisque les écosystèmes et leur dégradation peuvent être chiffrés. L'approche quantitative peut être plus facilement intégrée par des acteurs autres que des défenseurs de l'environnement convaincus par la cause. Si l'approche quantitative peut constituer un nouvel outil de communication avec les entreprises et autres acteurs de la décision publique, on peut aussi penser que l'approche chiffrée conforte la place des ONG : la production des données sur les services écosystémiques peut leur offrir des opportunités certaines, comme c'est déjà le cas dans les pays du Sud où la plupart des données sont produites par des ONG environnementales, à l'instar de l'UICN[11].

17 Parallèlement à ce type d'argumentaire, basé sur le pragmatisme supposé des services écosystémiques, les représentants des ONG rencontrés insistent toutefois sur les limites et les dérives potentielles de cette approche. Selon eux, les services écosystémiques ne devraient pas être considérés uniquement dans leur dimension économique, mais également inclure les services culturels patrimoniaux, les services rendus par l'agriculture[12], etc. Ils sont ainsi extrêmement réticents face à ce qu'ils appellent « les dérives » de l'approche, à savoir principalement le système de compensation que les services écosystémiques suggèrent. Les ambiguïtés de la logique économique sont mises en avant, en rappelant qu'elle peut avoir des limites puisqu'il peut parfois être moins couteux de polluer… Pour la France, la CDC Biodiversité et ses programmes de compensation écologique sont ainsi cités en contre exemple. La possibilité d'échanger des droits à dégrader concernant des écosystèmes difficilement comparables, est notamment pointée par l'UICN comme particulièrement problématique : *« si une tonne de carbone n'a pas d'odeur, une zone humide dans le sud de la France ou au Nord, ça ne vaut pas la même chose » (Entretien UICN)*. Le coût de la compensation fait aussi controverse, pouvant potentiellement être un encouragement à dégrader plutôt qu'à protéger.

18 Ces réserves semblent toutefois venir davantage comme un rappel, une sorte de « bonne conscience du service écosystémique », alors que le cœur de la réflexion s'appuie pourtant sur la dimension économique. On remarque donc ici un léger paradoxe des ONG qui accueillent les services écosystémiques avec ferveur puisqu'elles considèrent qu'il s'agit d'un nouvel outil qui va leur permettre de dialoguer réellement avec les entreprises, tout en s'inquiétant des limites de cette approche économique. Le paradoxe est toutefois dépassé puisque la solution réside, pour les ONG rencontrées, dans la régulation de ce marché des services. Le marché doit être encadré et ne pas constituer un marché comparable à celui de l'offre et de la demande de biens quelconques.

19 Les services écosystémiques tout en suscitant des inquiétudes de la part des ONG, renouvellent en profondeur leurs activités militantes. Ce changement de paradigme semble même interroger l'éthique militante des ONG, ces dernières considérant que les services écosystémiques questionnent les bases éthico-philosophiques des sociétés contemporaines. En effet, dans les discours des interviewés, les services écosystémiques viennent non seulement modifier les activités militantes des ONG, mais ils les amènent aussi à renouveler le regard que l'humain porte sur la nature, et plus généralement la place de l'humain dans la nature. Ainsi pour l'un des responsables de la Fondation Nicolas Hulot, les services écosystémiques constituent un nouveau paradigme en rupture avec la philosophie des Lumières, puisque dans cette dernière l'humain était bien distinct de l'animal et de la nature, tandis que la philosophie portée par ce type de services revient sur le libéralisme et la place de l'humain dans la société pour intégrer pleinement l'humain dans son écosystème. Le discours d'un des représentants de l'UICN diffère quelque peu. Ce dernier voit dans les services écosystémiques la prégnance d'un discours utilitariste de la nature par rapport à la démarche éthique qui avait plutôt animé la majorité des actions de l'UICN auparavant. Selon la représentante du WWF, les services écosystémiques réinterrogent plus largement le rapport entre l'humain et la nature, et par conséquent les cadres d'interprétation des ONG environnementales. Ainsi au-delà des implications économiques et pratiques des services écosystémiques, il semblerait que ce soit un débat éthico-philosophique qui émerge (Blandin, 2009), mais qui pourrait sans doute être rapidement évincé au profit d'une lecture pragmatiste et économique de ces services.

Les services écosystémiques comme renouvellement des positions sur les questions agricoles : les ONG environnementales, force de propositions sur la PAC 2013

20 L'évolution du traitement de la question agricole illustre bien le récent engouement perçu pour les services écosystémiques. Cette question semble ainsi mobiliser l'ensemble des ONG françaises que nous avons rencontré. La Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement et le WWF ont été très actifs dans la préparation de la PAC 2013 (notamment lors du bilan de santé en 2008), et sur la Loi de Modernisation Agricole[13], en lien avec certains acteurs associatifs du monde agricole qui partagent leur vision de l'agriculture : la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), la Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM), le Réseau Agriculture Durable (RAD), etc.

21 Les ONG environnementales, ainsi que le ministère de l'Agriculture, utilisent et jouent de la distinction entre services environnementaux rendus par les agriculteurs et services écosystémiques. Cette distinction recouvre globalement le clivage entre le monde agricole et monde de l'écologie/monde de l'entreprise au sens large. Alors qu'à la suite de la définition du Millennium Assessment, le monde de l'écologie adopte la notion de service rendu par les écosystèmes (ce qui va dans le sens de mesures de conservation et de protection desdits écosystèmes), le monde agricole se positionne davantage sur la notion de service environnemental, conçu comme service rendu par les agriculteurs aux écosystèmes. La distinction est d'évidence cruciale, puisque le deuxième terme ouvre la porte à une éventuelle rémunération des agriculteurs pour services rendus à l'environnement. Les deux termes sont l'objet d'un enjeu majeur, dans la perspective de la renégociation de la PAC en 2013, et les grandes ONG telles Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement, WWF, se positionnent à l'interface des deux notions, selon les négociations auxquelles elles participent, et jouent un rôle important de passeur.

22 Ainsi, en octobre 2008, WWF et la Fédération Nationale des CIVAM co-organisaient un colloque européen intitulé « L'évolution de la politique agricole commune : Quelles perspectives pour une agriculture durable? », au cours duquel les deux organismes présentaient une position commune intégrant la notion de services environnementaux. Ils se prononcent ainsi en faveur d'une nouvelle « politique rurale et agrienvironnementale » soutenant les biens publics fournis par certains types d'agriculture et non encore rémunérés par le marché : « les pratiques agricoles qui favorisent la préservation de la biodiversité et le

bon fonctionnement des écosystèmes (protection de la ressource en eau, séquestration du carbone et lutte contre l'érosion des sols, maintien d'habitats de haute valeur écologique tels que les zones humides...); la participation à l'emploi en milieu rural, la diversification des cultures et des activités des exploitations, l'entretien des paysages, etc. Sans oublier l'importance accordée à la qualité de la nourriture produite (qualités sanitaires, nutritionnelles, culturelles) ». Ainsi des paiements dits « basiques » pourraient être destinés à ces biens publics, tandis que des paiements plus ciblés permettraient de soutenir des problématiques plus spécifiques : exploitation en zone Natura 2000 ou de montagne, participation à des problématiques environnementales complexes (réhabilitation d'habitats par exemple)...

23 À ces principes de rémunération proches de la notion de multifonctionnalité s'ajouterait le principe du pollueur-payeur, en application d'une réglementation stricte : « tous les agriculteurs bénéficiaires d'aides devraient être en mesure de démontrer leur conformité avec les conditions établies par l'Union européenne (dans le cadre notamment de la directive Cadre sur l'eau, ou de la directive Nitrates) et par la législation nationale ». France Nature Environnement s'investit ainsi notamment dans les négociations nationales et européennes (PAC et Loi de Modernisation Agricole) « pour que les aides publiques à l'agriculture confortent les engagements agricoles du Grenelle de l'environnement ».

Conclusion

24 Avant la parution du Millennium Assessment, le ministère responsable de l'Écologie s'était peu intéressé aux approches en termes de services écosystémiques. À partir de 2005, il tente de combler son retard, et les ONG environnementales vont dans ce contexte devenir des partenaires privilégiés. Face à une instance décisionnelle en demande d'expertise et de savoirs, les ONG ont conforté leur rôle central dans la définition des politiques publiques. L'article a mis en lumière à la fois l'engouement des ONG pour les services écosystémiques et leur participation à la diffusion rapide de la notion. Celle-ci leur permet de faciliter le dialogue déjà enclenché avec une multiplicité d'acteurs et de renouveler leurs activités militantes. Une répartition des tâches entre ONG a facilité la diffusion rapide de la notion en France. Grâce aux savoirs accumulés sur les services écosystémiques, elles vont pouvoir être des interlocuteurs de choix dans les arènes politiques, et contribuer aux politiques environnementales françaises et européennes.

25 Une des difficultés majeures de l'approche en terme de services écosystémiques réside toutefois dans la difficulté d'obtenir des données objectives sur les services rendus par les écosystèmes. La question de la production des données sur les services écosystémiques peut offrir des opportunités certaines aux ONG. En effet, aujourd'hui la majorité des expertises qui sont produites dans les pays du Sud le sont par des ONG. Puisque l'expertise n'est pas distribuée de façon uniforme, elles peuvent facilement servir de canal d'influence des pays du Nord, à travers les concepts utilisés, la définition des problèmes et des solutions avancées (Yamin, 2001). Au niveau international, ces débats se cristallisent d'ailleurs au sein de l'expertise scientifique internationale sur la biodiversité, IPBES , où les pays du Nord souhaitent ouvrir aux ONG les possibilités de saisine (voir d'auto-saisine) de la future entité tandis que les pays en développement sont plus réticents, de par leur volonté de préserver leur souveraineté économique. Ainsi la question de la place des ONG dans les processus politiques et même de leur représentativité se pose d'autant plus (Le Prestre, 2004).

Bibliographie

Aubertin, C., 2005, Représenter la nature? ONG et biodiversité. Paris: IRD Editions.

Bendell, J., 2000, Terms of Endearment: Business, NGOs and Sustainable Development. Sheffield: Greenleaf Publishing.

Berny, N., 2008, "Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles." Revue française de science politique 58(1):97-121.

Blandin, P., 2009, De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité. Paris: Quae Editions.

Chartier, D. et S. Ollitrault, 2005, Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés? in C. Aubertin 2005. Représenter la nature? ONG et biodiversité. Paris: IRD Editions.

Costanza, R., R. D'Harge, R. De Groot, S. Farber, M. Grasso, B. Hannon, K. Limburg, S. Naeem, R.V. O'Neill, J. Paruelo, R.G. Raskin, P. Sutton et M. Van den Belt, 1997, "The value of the world's ecosystem services and natural capital'." Nature 387:253-260.

Daily, G. C., S. Alexander et al., 1997, Ecosystem Services : Benefits Supplied to Human Societies by Natural Ecosystems Issues in Ecology.

Giddens, A., 1987. La constitution de la société. Paris: PUF.

Godard, O. et T. Hommel, 2005, "Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable?" Revue internationale et stratégique 4(60):101-112.

Hrabanski, M., 2010, "Les groupes d'experts de la DG Agri:Diversité des usages de l'expertise et socialisation aux normes d'action publique de l'Union européenne." Politique européenne 32:99-123.

Lacroix, V. et E. Zaccaï, 2010, "Quarante ans de politique environnementale en France: Evolutions, avancées, constante." Revue française d'administration publique 2(134):205-232.

Lascoumes, P., 1993, L'éco-pouvoir. Environnements et politiques: La Découverte.

Le Prestre, P.G., 2004, Governing Global Biodiversity. Hampshire: Ashgate Publisking Compagny.

Marhane, Y., 2010, Une histoire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) de 1948 à aujourd'hui : De la protection de la nature à la conservation économique de la biodiversité. Paris.

Méral, P., 2010, "Origine et portée du concept de service écosystèmique en économie." In Document de travail: Programme SERENA.

Offerlé, M., 1992, Sociologie des groupes d'intérêt. Paris: Monchrétien.

Ollitrault, S., 1996, "Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française." Politix 4(36).

Ollitrault, S., 2010, "De la sauvegarde de la planéte à celle des réfugiés climatiques: l'activisme des ONG." Revue Tiers Monde 4(204):19-34.

Saurugger, S., 2002, "L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire " Revue française de science politique 52(4):375-401.

Spanou, C., 1991, Fonctionnaires et militants. L'adminsitration des nouveaux mouvements sociaux. Paris: l'Harmattan.

Yamin, F., 2001, "NGOs and International Environnmental Law: A critical Evaluation of ther Roles and Responsabilities." Review of European Community and Internaitonal Environnmental Law 10(2):149-162.

Notes

1 World Wildlife Fund a été créé en 1961.

2 L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est une ONG un peu à part qui fédère à la fois des ONG nationales, des gouvernements et des scientifiques. Elle a été créée en 1948.

3 Il a semblé préférable de rendre les citations anonymes et de ne pas préciser le nom et les fonctions des interviewés. Les entretiens, d'une durée variant de une à deux heures, ont été réalisés auprès de hauts responsables (directeurs et secrétaires nationaux) de l'UICN France, de la Fondation Nicolas Hulot, de WWF France, et de France Nature Environnement. Au ministère de l'Écologie, des entretiens ont été réalisés par les auteurs ainsi qu'une équipe de chercheurs engagés également dans l'ANR SERENA, au sein de la Direction de l'eau et de la biodiversité, auprès du chef du bureau Agriculture, Industrie et Infrastructures énergétiques; au ministère responsable de l'Agriculture, des entretiens ont été conduits au sein du bureau des actions territoriales et de l'agroenvironnement, du Bureau de la stratégie environnementale et du réchauffement climatique, du bureau du foncier et de la biodiversité et auprès de la sous-direction de la forêt et du bois.

4 Très exactement ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), créé en 2007.

5 Depuis le 14 novembre 2010, l'intitulé officiel est ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). Il se dénommait ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (MAAP) au moment des entretiens.

6 Alstom, AREVA, EDF, GDFSuez, Havas Group, L'Oréal, Lafarge, Michelin, PPR, Schneider Electric, Suez Environnement, Veolia Environnement.

7 Entretien Lafarge.

8 Petites et moyennes entreprises.

9 Fin 2011, le projet éditorial de l'UICN concernant les services écosystémiques comprend 3 volumes. L'un, à paraître en 2011, développe des "Généralités sur les services écologiques – contexte et enjeux". Le deuxième, prévu pour 2012, envisage de constituer un "Panorama des services écologiques fournis par les différents écosystèmes français", série de fiches présentant, écosystème par écosystème, les services écologiques fournis. Enfin, le troisième volume (2012-2014) s'intitule "Intégration des services écologiques dans le cadre des politiques publiques de l'échelle globale au niveau local" L'UICN insiste : "Compréhensible par tous, ces travaux doivent fournir une base scientifique solide pour guider la décision politique et aider à sensibiliser les décideurs à l'importance de préserver les services écologiques rendus par les écosystèmes de leur territoire."

10 Lancée en février 2008, la CDC Biodiversité est une filiale de premier rang de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'entreprise développe le principe selon lequel il ne doit pas y avoir de perte nette de biodiversité lors d'aménagements de l'espace et le principe de prise en charge intégrale de la réparation des impacts sur l'environnement par ceux qui en sont les maîtres d'ouvrage. CDC Biodiversité est une entreprise pionnière en France des programmes de compensation écologique.

11 Entretien Lucien Chabason, le Journal de l'environnement, Février 2010.

12 À noter ici que la Fondation Nicolas Hulot semble se singulariser par un engagement important sur les questions agricoles : participation au groupe de réflexion PAC2013 dans le sens d'une suppression des aides uniquement liées à la production (pilier 1) et d'un paiement des services rendus par l'agriculture au delà du coût de compensation des surcoûts environnementaux. Le groupe PAC2013 regroupe des organisations françaises d'environnement, de solidarité internationale et de développement durable, et enfin également des organisations agricoles. Il se veut force de propositions : impliqué dans les discussions européennes, le groupe participe à la structuration d'un réseau d'organisations de la société civile en Europe sur l'avenir de la PAC. Son action s'inscrit dans le sillon tracé par le RAADIS (Réseau pour une agriculture et une alimentation durables, inventives et solidaires) entre 2002 et 2006. Pour un aperçu de leur position (juillet 2008), voir notamment http://www.adequations.org/IMG/pdf/PosFNHbilanSantePAC.pdf . Pour un aperçu plus large du groupe PAC2013, voir « Bilan de santé : il faut une autre politique agricole commune pour le maintien d'une agriculture durable et solidaire. Position d'organisations françaises de solidarité internationale, d'environnement, d'agriculteurs, de développement durable, et de mouvements ruraux chrétiens » paru en février 2008 : http://www.pouruneautrepac.eu/wp-content/uploads/2009/02/position-bilansantepac-final.pdf

13 Adoptée en juillet 2010.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie Hrabanski et Elodie Valette, « Organisations environnementales et services écosystémiques : stratégies de diffusion du concept et opportunités politiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 numéro 3 | décembre 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 15 mars 2013. URL : http://vertigo.revues.org/12904 ; DOI : 10.4000/vertigo.12904

À propos des auteurs

Marie Hrabanski
Sociologue, CIRAD, UMR n°5281 ART-DEV, TA C-88/15, 73, avenue Jean-François Breton, F-34398 Montpellier Cedex 5. Courriel : marie.hrabanski@cirad.fr

Elodie Valette
Géographe, CIRAD, UMR TETIS, TA C-91/F, Campus International de Baillarguet, F-34398 Montpellier Cedex 5. Courriel : elodie.valette@cirad.fr

---

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

L'article interroge le rôle des organisations environnementales dans la diffusion rapide de la notion de « services écosystémiques » en France. À partir de quatre ONG environnementales, l'Union Internationale de Conservation de la Nature, France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot et le World Wildlife Fund, l'enquête montre d'abord comment une certaine répartition des tâches entre les organisations environnementales a pu faciliter la diffusion rapide de l'approche systémique promue par les services écosystémiques. À l'interface entre le monde scientifique, le monde de l'entreprise et les instances décisionnelles, les ONG semblent avoir été des acteurs clés de la diffusion de la notion. Le propos analyse ensuite de quelle façon la notion leur permet de renouveler en profondeur leurs approches et leurs activités militantes, et offre de nouvelles opportunités. Enfin, l'article examine le rôle joué par les ONG dans le cas particulier des questions agricoles.

Environmental NGOs and ecosystem services in France: strategies of dissemination of the concept and political opportunities

The article deals with the role of environmental organizations in the rapid spread of the concept of ecosystem services in France. From four of them: International Union for Conservation of Nature, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot and World Wildlife Fund, the survey first shows how sharing out the tasks between environmental organizations has made faster and easier the spread of the systemic approach promoted by the ecosystem services. At the interface between science, firms and policy-making, environmental NGOs seem to have been key players in the dissemination of the concept. The paper examines how the concept allows them to renew their approaches and their activism and how it offers new opportunities. It finally focuses on the role played by NGOs in agricultural issues.

Entrées d'index

Mots-clés : services écosystémiques, ONG environnementale, politiques publiques
Keywords : ecosystem services, environmental NGO, policies